

UNIVERSITE DE NICE - SOPHIA ANTIPOLIS
U. F. R. LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE

**Procès-verbal provisoire de la commission paritaire « exceptionnelle » de Psychologie
Réunie le vendredi 24 avril 2009**

**Sous la présidence de Mme Isabelle MILHABET
Directrice du Département de Psychologie**

ETAIENT PRESENTS :

Enseignants : AIMAR Jean-Bernard, BERTOLINO Marilèna, BISSON Thierry, BONARDI Christine, CABASSUT Jacques, CAMBON Laurent, DE CARA Bruno, FAURE Sylvane, HAM Mohammed, IAKIMOVA Galina, MILHABET Isabelle, NEGRO Isabelle, NOVI Patricia, PAYMAL Joël, SCHADRON Georges, SCHMIDT Sabine, THEROUANNE Pierre,

Etudiants : GARNIER Valentina (L1), CANOVA-AIDOUNI Aïcha (L2), LAPOINTE Audrey (L2), MACHFUL Alexandre (suppléant L2), MARIANI Santa (L2), VALENTE Christopher (L2), AMMANN Joël (suppléant L3), AVAGNINA Fabien (L3), CHAIX Pauline (suppléante L3), CHEVALIER Hélène (L3), GRISSI Latifa (suppléante L3), JASSAUD Marie-France (suppléante L3), MARTEL Jennifer (L3), REYNIER Laure (L3), SARRACO Sophie (L3), SCHNEIDER Romain (L3), CAMOUS Sarah (M1), CUNHA-COUDERC Lysiane (M1), FARINACCI Saveria (M1), PERSIN Eva (M1), PETIT-JEAN Romain (M1), BUZZI Elisa (M2), CAVAGNA Laetitia (M2), HAMIDI Zaïneb (M2)

AVAIENT DONNES PROCURATION :

Enseignants : IAKIMOVA Galina (a du s'absenter vers 15h) à BONARDI Christine, OLIVIER Gérard à FAURE Sylvane, STEINER Dirk à THEROUANNE Pierre.

Etudiants : JAQUOT Olivier (M2) à HAMIDI Zaïneb (M2), PINEL Erika (M2) à MARIANI Santa (L2)

ETAIENT EXCUSES:

Enseignants : MAILLAN Geneviève et VINOT Frédéric

Le quorum n'est pas réuni à 9h, le début de séance est repoussé à 9h15.

La séance est ouverte à 9h15 par la Directrice de Département de Psychologie Isabelle MILHABET sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Discussions sur le calendrier à choisir pour le second semestre.
- 2) Rattrapages de cours et modalités d'évaluation aux examens.

1) Discussions sur le calendrier à choisir pour le second semestre

Mme MILHABET démarre la séance en demandant s'il y a des questions diverses, aucune question n'est soulevée de la part de l'Assemblée.

Elle débute donc la séance en confirmant le report des examens prévus initialement à la date du 4 mai, au calendrier A ou B avec pour le calendrier A, une session prévue le 11 mai et le B, une session prévue le 15 juin.

En effet, un email de la part du Service de la scolarité du Campus Carlone, ainsi qu'une lettre de la part de Monsieur le Doyen ont été envoyés la semaine du 20 avril 2009 à tous les étudiants, enseignants et personnels afin que chaque département choisisse son calendrier (cf. voir documents en annexe).

Les informations du CA et CEVU vont à l'encontre de l'idée de choix proposée par Monsieur Le Doyen et le Service de la Scolarité du Campus Carlone.

En effet, ces deux conseils estiment que le Département de Psychologie devra s'aligner sur le calendrier B dont la session commencera en juin.

Un rappel de la motion votée en Commission Paritaire du 30 mars 2009 est fait par la Directrice du Département

<p>La Commission Paritaire constate :</p>

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- qu'aucun enseignement du second semestre n'a pu être délivré normalement aux étudiants de Psychologie.- il appartiendra à la Commission Paritaire du Département de Psychologie de définir, en fonction des réponses apportées aux revendications de la communauté universitaire et de la recherche les principes selon lesquelles l'évaluation des connaissances se fera.- la commission Paritaire souligne d'ores et déjà que ces modalités d'évaluation des connaissances ne doivent en aucun cas pénaliser celles et ceux qui ont participé à, ou soutenu cette mobilisation de plusieurs semaines pour sauvegarder la qualité du service public d'enseignement supérieur et de recherche. |
|--|

Vote de cette motion :

- Contre : 0
- Abstention : 3
- Pour : Majorité

Les évaluations du second semestre seront donc limitées aux enseignements dispensés avant le mouvement de grève.

Les Directeurs et l'Equipe Décanale n'ont pas contesté la décision prise par le vote de la motion du 30 mars 2009.

La Commission Paritaire du 24 avril n'a pas été convoquée dans les délais légaux car sa tenue a été demandée expressément par Monsieur Le Doyen de l'UFR LASH.

Choisir le calendrier B aurait pu être envisageable si la session de rattrapage n'avait pas lieu en septembre. La rentrée des étudiants se déroulant début septembre il n'est pas possible techniquement et administrativement de réaliser en même temps les rattrapages et une rentrée universitaire.

De plus, de nombreux étudiants ont fait des demandes de candidature dans d'autres Universités et Ecoles, leur année ne pouvant être validée qu'en septembre, ils seront pénalisés pour la poursuite de leurs études. Sachant que les dépôts des dossiers de candidatures se font pour la plupart avant fin juillet.

Le choix fait à l'unanimité est celui du calendrier A « décalé » à compter du 18 mai.

Cependant, il y a confusion entre les différents courriers qui ont été transmis, ce qui rend les informations totalement incompréhensibles.

Initialement, un choix était proposé à tous les départements entre deux calendriers, A et B ; mais il s'est avéré par la suite que le Département de Psychologie n'était concerné que par le calendrier B.

M.ZAUPA ce vendredi 24 avril au matin a rencontré le chef de la scolarité du Campus Carlone et déclare qu'un consensus a été trouvé avec l'équipe Décanale et Mme Kotler. Ils auraient décidé d'un calendrier A « décalé » le 18 mai avec rattrapage du 1^{er} Semestre en Juin et rattrapage du 2^{ème} semestre en septembre.

I.MILHABET affirme que le choix du calendrier A, signifie clairement que le Département de Psychologie garde son libre-arbitre et ce à l'encontre de la directive du CA et du CEVU.

Z.HAMIDI déclare qu'après concertation avec ses collègues étudiants en Sciences du langage et Psychologie, nous ne serions pas le seul Département dans cette situation.

I.MILHABET : le CA se réunissant mardi 28 avril il faut absolument présenter les arguments qui prouvent que le calendrier B est impossible non seulement pour des raisons techniques et administratives mais aussi et surtout pour des raisons sociales (bourses d'études, réservation des chambres universitaires, départs à l'étranger...) et par défaut que le calendrier A est le moins « mauvais » des deux.

La Directrice fait également un résumé d'un courriel reçu : certains départements auraient suivi un minimum de 3 à 4 cours alors que le Département de Psychologie n'est pas dans le même cas.

Cette décision de reporter les sessions d'examens en juin (calendrier B) et les 2 sessions de Rattrapage en Septembre émanerait directement du CA et du CEVU ensemble. Il est plus facile d'imposer ce calendrier B au Département de Psychologie, qui est indépendant dans ses enseignements et donc dans la mise en place de ses jurys, plutôt que les Départements de Sociologie Ethnologie et d'Histoire qui sont rattachés par des parcours communs aux autres

Départements. Tout l'UFR LASH se retrouverait alors pénalisée par le choix de ces deux calendriers, d'où l'adéquation, calendrier A pour toute l'UFR, excepté pour le Département de Psychologie et Sciences du Langage.

E.BUZZI a l'impression que le CA prend des décisions sans tenir compte de l'avis des étudiants et des conséquences qui en découlent et que ce Conseil n'a pas l'air de se soucier des décisions prises en Commission Paritaire.

S.CAMUS nous informe de la reconduite de la grève jusqu'au 1^{er} mai et ajoute que malgré le blocage, les enseignants essaient d'assurer un certain nombre de cours et d'enseignements pédagogiques.

Peut-on aller à l'encontre de cette proposition du calendrier B ?

M.ZAUPA confirme que le CA est le seul à pouvoir statuer et à prendre une décision.

B.DE CARA : sachant que l'on a une nouvelle date d'examens, celle du 18 mai cela impliquerait que les rattrapages du second semestre se déroulent tous en septembre.

Un étudiant en Licence 3 intervient durant la séance et demande ce qui se passerait si nous ne respectons pas les dates du calendrier qui nous ont été imposé? Existerait t il une possibilité de mettre en place les examens sans l'accord des instances supérieures ?

M.ZAUPA déclare que le Service de la Scolarité dépend des instances décisionnelles et ne peut qu'établir les périodes d'examens validées par le CA.

Z.HAMIDI rappelle que le Conseil d'Administration se réunit mardi 28 avril et qu'il est encore possible de faire des propositions de calendrier.

S.FAURE : La Commission Paritaire doit faire une proposition au CA concernant le calendrier A en faveur des étudiants, en argumentant les raisons de ce choix, ce qui impliquera que le calendrier B est très mauvais.

De plus, il faudra ajouter que la validation des années d'études se fera par la mise en place d'examens. Le premier calendrier est le meilleur et les enseignants travaillent dès à présent sur les modalités d'examens.

I. MILHABET : « le calendrier A » a été modifié au 18 mai avec rattrapages en septembre et « le B » en juillet avec 2 sessions de rattrapages en septembre.

Avant de procéder à un vote il faut expliquer en quoi l'un sera plus préjudiciable que l'autre. La décision devra être prise collectivement.

P. CHAIX (suppléante L3) : que ce soit le A ou le B on sera pénalisé car même si la décision de la première session en juin est prise, ce sera trop tard pour les demandes de candidature dans les écoles ou autres universités.

E. BUZZI déclare également que les dossiers de candidature pour les autres universités ou écoles ne seront pas pris en compte avec ces deux calendriers et surtout avec le B.

M. ZAUPA affirme que tous ces problèmes ont été soulevés mais le CA est seul décisionnaire.

S. FAURE demande la confirmation de la première session en juin à M.ZAUPA.

M. ZAUPA confirme qu'il y aura une session de rattrapage en juin avec possibilité de jury en juillet.

Z. HAMIDI : le principal est l'intérêt de l'étudiant mais les principaux concernés sont les principaux pénalisés.

B. DE CARA fait un récapitulatif : les rattrapages de la première session se dérouleront en juin/juillet et ceux de la deuxième session en septembre.

Les cours qui n'ont pas été dispensés seront-ils suppléés avant le mois de juin ?

Sinon prendre le calendrier A « décalé » au 18 mai. Il est impératif d'avoir des contenus liés aux examens et en nombre suffisant et décider des modalités de rattrapages avant le vote des calendriers. Tous ces points doivent être réfléchis et votés dans leur ensemble.

P. CHAIX : on ne peut pas dire qu'on brade les diplômes car l'avenir des étudiants se joue en trois ans et non sur un semestre, il n'est pas basé uniquement sur le second semestre.

C'est une bonne chose de mettre en place des enseignements pédagogiques mais certains restent perturbés par le mouvement de grève.

P. THEROUANNE : Avant de penser à l'image de l'Université, il faut d'abord penser à l'avenir des étudiants. Au niveau du coût social, le report des examens constituera un coût financier énorme.

I. MILHABET : les instances supérieures et enseignantes recherchent une issue la moins défavorable possible pour les étudiants.

Elle est d'accord avec B.DE CARA sur le fait qu'il faille d'abord débattre sur les modalités de rattrapages et d'accompagnements pédagogiques.

L'handicap des examens en septembre des deux sessions et la validation des sessions à cette même période pénaliseraient une grande majorité d'étudiants.

Z. HAMIDI : les rattrapages en septembre seront impossibles car les étudiants travaillent et doivent repartir chez eux car la plupart font uniquement leurs études ici. Les représentants étudiants et les enseignants refusent catégoriquement les rattrapages de septembre.

E. BUZZI : Le soucis du « calendrier B » ne concerne pas seulement les étudiants de Nice mais implique également des étudiants venus d'autres villes, et qui auront des contraintes d'inscriptions. L'avenir de tous les étudiants est mis en péril !

I. MILHABET : les deux calendriers entraîneront de toute façon pour un certain nombre de repasser à la session de septembre donc, les mettraient dans l'embarras de toute façon pour leur dossier d'inscription pour l'année suivante.

Dans les deux cas, il faudra avoir des arguments forts pour contrer les décisions.

S. CAMOUS souligne que les étudiants sont dans l'attente et ne savent pas quand ils vont pouvoir travailler cet été et ne peuvent donc pas s'organiser.

B. DE CARA déclare que selon la directive nationale de la part de l'AEPU, il est question de mettre en place deux sessions en juillet et septembre.

Ils estiment donc qu'il est possible de postuler au mois de septembre car toutes les institutions enseignantes auraient reçu la même directive.

La vraie question posée par les instances supérieures est de savoir si les contenus dispensés sont suffisants pour faire des examens le 18 mai.

Un étudiant intervient dans l'amphi : si les rattrapages se déroulent en septembre, il faudra décaler la date de rentrée universitaire en octobre.

B.DE CARA déclare que si un décalage des dates de rattrapages a lieu en septembre, la rentrée sera repoussée mais cela reste faisable à partir du moment où tout est mis en œuvre pour décider d'une nouvelle date de rentrée. Or, pour le moment cela n'est pas possible.

2) Rattrapages de cours et modalités d'évaluation aux examens.

P.THEROUANNE rappelle la motion votée le 30 mars en Commission Paritaire qui stipule que les enseignants ne pourront pas interroger les étudiants sur les enseignements dispensés pendant la grève.

Cependant, les enseignants ont tout de même assuré un minimum de cours et donc pourront évaluer leurs étudiants sur les enseignements dispensés avant la grève.

I. NEGRO est d'accord avec L.CAMBON en ce qui concerne les calendriers qui ne cessent d'être modifiés sans aucune explication et pense qu'il s'agit d'une « mascarade ».

Le choix du « calendrier A » serait plus judicieux pour éviter de mettre les étudiants dans une situation délicate vis-à-vis de leurs bourses d'étude, leurs logements universitaires, leurs jobs d'appoint, leurs dossiers de candidature, leurs déplacements à l'étranger...

P. CHAIX fait un rappel sur les cours qui commenceront en septembre dans la majorité des écoles et universités et le fait d'avoir des rattrapages en septembre pénalisera l'étudiant qui aura fait un dossier de candidature ailleurs et qui sera forcément perdu en début d'année car il aura fait une rentrée universitaire plus tard que les autres.

J. AMMANN déclare qu'il faut penser aux étudiants boursiers car ces derniers n'auront plus d'aides financières en juillet.

I. MILHABET rappelle que le CA a tous les pouvoirs et qu'il est le seul décisionnaire.

Une courte pause de la séance se fait de 10h40 à 10h50

I. MILHABET demande la reprise de la séance et distribue un plan constituant la structure d'enseignements de Psychologie avec les modalités d'examens.

Pour chaque enseignement comprenant un examen terminal une explication précise est faite par les responsables d'UE.

Z. HAMIDI tient à revenir sur les bourses d'études qui ne sont plus attribuées après le mois de juin, et déclare que le CROUS se verra dans l'impossibilité financière d'aider tous les étudiants boursiers.

Les Départements de Sociologie et d'Ethnologie sont d'accord pour ne pas faire d'examens sur les cours dispensés durant la grève.

E. BUZZI constate que nous sommes dépossédés des décisions car le CA prendra l'ultime décision et les étudiants ainsi que les enseignants ne pourront rien faire. Elle propose d'entamer une action judiciaire pour faire part du mécontentement des étudiants qui voient leurs diplômes remis en question. Les étudiants risquent de porter plainte contre les décisions prises par le CA sans tenir compte des conséquences désastreuses que cela impliquerait.

MILHABET demande à ce qu'on fasse une explication de contenus pour chaque Unité d'enseignements, ce qui pourra aider les étudiants dans la préparation de leurs examens.

" Pendant plus de deux heures, la commission paritaire élargie a analysé les contenus dispensés, les accompagnements pédagogiques en présentiel ou Jalon et papier UE par UE, Année par Année, afin de faire un bilan exhaustif, commun et consensuel entre étudiants et enseignants. La nature de l'évaluation a été systématiquement formulée et le contenu des examens clairement identifié. Après cette synthèse minutieuse, la définition des contenus d'examens et des réponses précises à toutes les inquiétudes ou suggestions des étudiants et des enseignants, la CP a procédé à un vote".

Licence 1:

Contraintes examens dans chacune des UE selon le Ministère.

- **LLPY21A : Psychologie Cognitive 1 – P. THEROUANNE**
DST P. THEROUANNE et V.ZERBIB.

E. BUZZI propose que dans le cas où il y aurait ambiguïté, les étudiants puissent en discuter avec leurs enseignants.

I. MILHABET déclare que nous sommes pris par le temps et que chaque enseignant ne peut pas discuter avec chacun des étudiants pour savoir si les modalités d'examens qu'ils proposent sont acceptables ou pas.

J. AMMANN : Madame ZERBIB aurait fait un cours avant la grève et un pendant la grève donc pourquoi faire une explication ? Car la motion votée précise bien que les cours dispensés pendant la grève ne peuvent pas être inclus dans les sujets d'examens.

P. THEROUANNE respecte le choix de V. ZERBIB car elle ne veut pas pénaliser les étudiants bien au contraire. Sur Jalon des documents ont été transmis proprement même en période de grève mais la motion votée en Commission Paritaire du 30 mars remet en question beaucoup de cours.

- **LLPY21B : Psychologie Sociale 1 - M. SCHADRON**
DST avec questions ouvertes pour plus de possibilités de réponses.

- **LLPY23 : Méthodologie Bases et Méthodes 2 - A.SANCHES**

F. VINOT n'est pas certain de la nécessité de faire cet examen.

J. AMMANN : concernant les cours de Monsieur SANCHES mis sur Jalon. Les cours ne peuvent pas donner lieu à des examens. La question est la suivante : sur quel contenu pourra-t-il évaluer ?

P. THEROUANNE : QCM - Questions ouvertes.

I. MILHABET : A. SANCHES a mis en place un accompagnement pédagogique, il est resté très disponible durant la grève donc n'a pas pénalisé les étudiants.

J. AMMANN reprend à nouveau la décision prise en Commission Paritaire du 30 mars et donc maintient qu'on ne peut pas être interrogé sur les contenus de cours mis sur Jalon.

I. MILHABET déclare que R. GARCIA ne pourra pas faire d'examens et donc évaluer sur les cours dispensés seulement avant la grève car il n'y a que quelques heures de cours « introduction à la Neurobiologie » faites. Donc les enseignants de neurobiologie ont décidé de ne pas faire d'examens (DST).

Julia (étudiante) : quelle solution peut-on apporter pour ceux qui n'ont que ces cours à rattraper. Comment les étudiants seront ils validés ?

C. ARNAUD n'a pas de solution mais ce qui est sûr, c'est qu'on ne peut pas évaluer sur l'introduction uniquement avec accord de R.GARCIA.

B. DE CARA : En licence 2 et 3 il faudra une note dans cette unité d'enseignements. Il est impossible de fondre la Neurobiologie dans l'unité car elle est indépendante.

I. MILHABET négocie avec les enseignants de neurobiologie et les étudiants pour que les cours qui s'étaient tenus pendant la grève puissent faire l'objet d'une évaluation.

I. NEGRO a distribué des textes pendant la grève mais les étudiants ne seront pas évalués dessus ; ces textes serviront d'accompagnement et de support de partiels pour effectuer un commentaire de texte.

Licence 2

- **LLPY41 : Psychologie clinique et Pathologique 1- M. HAM**

T. BISSON affirme qu'il n'a pas été sollicité par le coordonnateur de l'UE.

J. LEON en Psychopathologie de l'enfant : Evaluation sur les textes distribués et mise en place d'une évaluation orale. Pourtant, peu d'étudiants ont récupéré les textes qui auraient du leur permettre de réaliser un dossier noté.

L'enseignant affirme qu'il y a eu 8 textes distribués pour effectuer un travail par groupe de 4. De plus, un email a été envoyé à tous les étudiants depuis **janvier** et donc tous les étudiants ont dû être informés.

J. PAYMAL s'est engagé lors de la Commission Paritaire du 30 mars sur les cours faits avant les grèves. Au lieu du QCM, il proposera 2 seules questions sur ses cours qui seront notées sur 10 points chacune.

T. BISSON demande si les étudiants sont bien au courant qu'il y a un dossier à rendre avec A.LACHENAL.

Z. HAMIDI déclare qu'il y a deux dossiers à rendre.

Le premier avec A.LACHENAL qui a donné des indications sur la manière dont le dossier devait être rédigé. Alors que, L.CHABRIER n'a donné aucune précision, selon les dires des étudiants, sur le dossier à lui remettre

I. MILHABET affirme que le dossier de J.LEON sera un plus dans la notation. Son dossier reste facultatif.

- **LLPY42 : Bases et Méthodes 4 - Psychologie de la santé-I.MILHABET**

En DST, Mme BONARDI propose une question de réflexion autour de « la Psychologie de la santé et du regard qu'on porte dessus ? »

Un document sur « le stress » a été remis par l'enseignante mais il reste facultatif. Mme BONARDI ajoute qu'elle répondra à tous les emails qui lui seront envoyés à ce sujet.

- **LLPY43 – Techniques et Méthodes de la Psychologie clinique -J.CABASSUT**

I. MILHABET : A.SANCHES a fait des aménagements de cours et a affiché sur sa porte les modalités d'examens. Il propose une évaluation sur l'ensemble de ses cours.

S. FAURE n'est pas d'accord sur le fait de faire des aménagements de cours, elle considère que les enseignants s'éloignent de plus en plus de la motion votée lors de la Commission Paritaire du 30 mars.

I. MILHABET : J.CHOUKROUN a envoyé un courriel qui stipule qu'elle veut faire un cours d'accompagnement avant les examens afin d'évaluer les étudiants dessus.

J. AMMANN : R. GARCIA aurait fait une proposition de dossier à rendre.

C. ARNAUD se voit dans l'impossibilité de faire un partiel car il est totalement d'accord avec la motion votée et ne veut pas aller à l'encontre de cette décision et le dossier n'est pas envisageable car les enseignants se trouveraient dans l'impossibilité d'une correction sur les Licences 2 et 3.

I. MILHABET demande à ce que l'on propose de faire une évaluation sur le premier chapitre en Neurobiologie.

B. DE CARA : si les lectures mises sur Jalon n'ont pas eu d'explications, il ne sera pas possible de faire une évaluation mais de les utiliser seulement dans le cadre d'une mesure d'accompagnement

P. CHAIX L2/L3 pose la question des lectures obligatoires mises à disposition des étudiants. En effet, n'ayant pas reçu d'explications orales de la part des enseignants certains ont du mal à saisir le sens de ces textes donc comment peut-on donner lieu à une évaluation ?

R. PETITJEAN ne comprend pas comment peut on faire un dossier et avoir une question (DST) sur le dossier.

I. MILHABET : au sujet des dossiers et DST, le jour de l'examen, le DST portera sur une question du dossier qui sera générale.

I. MILHABET : Pour les Licences 2 et 3, elle demande à ce que tous les enseignants et notamment ceux de Neurobiologie fassent leurs examens sur une seule partie du cours.

Licence 3

- **LLPY61 – Psychologie du développement 2 L.CHANQUOY**

I. NEGRO : le cours magistral était prévu la 2^{ème} partie du semestre. Un dossier a été rendu depuis le 6 avril normalement. Il n'y a eu aucun cours magistral donc rien d'évaluable.

Elle était disponible tous les mercredis matins pour les étudiants donc elle a donné l'aide pédagogique nécessaire, des documents et supports de textes ont été mis à disposition au secrétariat.

I. MILHABET : il y a donc la possibilité de poser une question extérieure sur le dossier quelque soit le thème. Les enseignants devront faire preuve d'une extrême indulgence étant donné le contexte actuel.

B. DE CARA : souligne que pour ceux qui ne sont pas soumis au contrôle terminal, il faudra trouver une solution intermédiaire.

I. MILHABET ajoute que Mme NEGRO veut faire une évaluation sur les textes distribués pendant la grève avec analyse de textes et support de cours, cela sera permis car l'autre solution est impossible.

P. CHAIX demande à ce que la liste des quatre documents qui serviront de support lors des examens soit distribuée.

I. NEGRO accepte cette proposition et tiendra informer ses étudiants par voie d'affichages

- **LLPY62 : Psychologie Cognitive 2 S.FAURE**

Questions au choix sur les dossiers. G.OLIVIER donnera les indications nécessaires.

S.FAURE : question ouverte sur le dossier à rendre soit une question de Mme SCHMID soit une question de G. OLIVIER.

Une question ouverte sur le premier des 2 dossiers soit Mme SCHMIDT soit G.OLIVIER.

- **LLPY63 – Bases et Méthodes 6 I.MILHABET/L.CHABRIER +F.LAVIGNE**

P. CHAIX : concernant la Neurobiologie les dossiers sont en train d'être rendus.

I. MILHABET affirme que pour son cours le partiel portera sur la première séance avant la grève et sur les séances de Travaux pratiques.

G. MAILLAN selon I. MILHABET ne voyait pas d'inconvénients à interroger les étudiants sur le contenu de son cours qui s'est déroulé pour le mieux. Elle pourra avec son accord faire une question d'examen avec supports.

L'Assemblée conteste les dires de G. MAILLAN.

G.MAILLAN certifie auprès de tous (enseignants et étudiants) que ces enseignements en général se sont déroulés pour le mieux.

F. AVAGNINA : tous ses cours n'ont pas été faits dans leur totalité car un débrayage a eu lieu

R. PETITJEAN remet en question le fait que G MAILLAN ait pu faire la totalité de ses cours.

I. MILHABET : si tel est le souhait des étudiants, G. MAILLAN fera des cours d'accompagnement à ceux qui n'étaient pas là et qui désirent rattraper le retard.

I. MILHABET déclare qu'il reste une possibilité de faire une proposition à G. MAILLAN mais ne veut pas lui imposer.

La question qui lui sera posée sera de savoir si l'on peut faire une question seulement sur les Cours magistraux?

Néanmoins, il y a possibilité d'aménager des partiels sur ce qui a été dispensé.

J. AMMANN préférerait qu'on propose une évaluation sur le premier TD dispensé.

Z. HAMIDI : étant donné que l'enseignement de G. MAILLAN n'est pas le seul dans l'UE, peut-on compenser avec les autres enseignements ?

I. MILHABET récapitule les matières que cette UE contient. Nous avons quatre enseignements indépendants : la Neurobiologie, Méthodologie expérimentale et Pathologie du Langage, TER et Anglais.

Concernant les TER Clinique de L. CHABRIER, soit il n'y aura pas de notes car rien n'a été fait et la moyenne se fondera dans les autres enseignements, soit I. MILHABET propose à Mme CHABRIER de recueillir des dossiers dans un délai convenable afin que les étudiants puissent avoir une note, tout comme le TER de Melle ACOCA et Melle LACHENAL.

I. MILHABET réaffirme et insiste sur le fait qu'il y a eu des accompagnements pédagogiques facultatifs.

S. FAURE revient sur la proposition d'examen qui sera faite à G. MAILLAN.

Master 1

Une lecture du plan des partiels est fait par I. MILHABET

- **LMPY21 – Méthodologie Expérimentale et Quantitative – D. STEINER**

Question(s) sur les exercices de statistiques.

- **LMPY25 – Méthodologie Clinique- T.BISSON**

L'informatique bureautique sera assurée par O. LENOIR

Texte donné et tapé à l'ordinateur.

Tests projectifs, sujet donné par M. BONNET sur le TD.

L'oral et l'écrit seront complémentaires.

- **LMPY26 – Psychologie clinique -M.CARIOU**

Le dossier collectif portera sur l'analyse des pratiques. Il est proposé de faire un dossier sur « l'entretien clinique ».

I. MILHABET fait une proposition, une seule note de DST seulement et donc pas de dossier.

- **LMPY27 – Psychologie du Développement L.CHANQUOY**

I. MILHABET DST +Dossier

- **LMPY28 – Spécialisation Psychologie Sociale G.SCHADRON**

G. SCHADRON constate que les notes sont bonnes de toute façon. Un examen sur un document autorisé en partiel.

I. MILHABET une question de synthèse sur document distribué (Jalon) et autorisés.

Concernant les mémoires, J. LEON pose la question sur les mémoires. I. MILHABET, les soutenances pourront se tenir en dehors des examens. Pas de dates imposées, chaque Directeur de mémoire est libre.

Pour les UEL

B. DE CARA : les UEL qui ont eu lieu seront évaluées et les notes seront maintenues.

I. MILHABET fait un récapitulatif sur les UEL

I.MILHABET prend la responsabilité de l'écriture d'un compte rendu concernant les modalités et contenus d'examens, qui sera envoyé au CA et au CEVU.

N.RAULT (Etudiante élue au CEVU) interrompt la séance en déclarant qu'elle a assisté à la réunion du CEVU en tant qu'élue et aurait fait la proposition d'un calendrier qui démarrerait le 25 jusqu'au 29 mai, auprès de Madame KOTLER.

Il s'agit là d'une nouvelle proposition de calendrier avec la mise en place éventuelle de rattrapages en juin.

Cette nouvelle proposition sème le doute auprès de l'Assemblée et pourrait remettre en questions les précédents calendriers.

Selon le CEVU il doit y avoir au moins la moitié des cours à rattraper afin de réaliser des examens valables.

P.THEROUANNE déclare qu'il est impossible de rattraper la moitié des cours.

T.BISSON : la Commission Paritaire s'engage à mettre en place les aménagements pédagogiques nécessaires avant les examens. Il sera soutenu par S.FAURE ainsi que l'ensemble des représentants enseignants et étudiants dans cet engagement.

T.BISSON constate que la Psychologie nous sommes en position de force dans le sens où nous avons sérieusement réfléchi aux modalités d'examens et que nous serions prêts pour tous les calendriers.

- Calendrier A : le 11 ou le 18 mai

- Calendrier B : 16 juin

- ou même le calendrier C : 25 mai.

I.MILHABET demande à l'Assemblée de lui faire confiance pour la rédaction d'un compte rendu argumenté sur le choix du calendrier et sur le contenu et les modalités d'examens, découlant des débats et différentes propositions.

Passage au vote du calendrier :

Vote sur le calendrier A « décalé » ou un autre calendrier pouvant être proposé par le CEVU dans le cas où il n'y aurait pas de rattrapages en septembre.

1) Calendrier A

- POUR : 33
 - CONTRE : B : 0
 - ABSTENTION : 1
- 34 votants

2) Calendrier B

- POUR : 0
 - ABSTENTION : 2
 - CONTRE : 32
- 34 votants

3) Modalités d'examens énoncés lors de CP

- POUR : 32+2
 - CONTRE : 1
 - ABSTENTION : 1
- 36 votants

La séance est levée à 15h30

Annexes